

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc. | Numéro de permis 2020009 | Date d'inspection Le 21 juin 2022 | |
| Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc. | | Numéro de téléphone (506) 548-9324 | |
| Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté pendant la visite.
- Le matériel dans les salles de classe est accessible aux enfants et en quantité suffisante.
- Les pratiques d'évacuation d'incendies sont menées mensuellement.
- Les rapports d'incident sont signés par les parents et rangés dans les dossiers des enfants.
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive.

Observations :

Durant la visite tous les groupes d'enfants ont mangé leurs collations pour ensuite se préparer pour aller jouer dehors. Les enfants sont ensuite entrés pour se préparer au dîner.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juin 2022

Date

original signé par
Julie Doucet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juin 2022

Date